

Comité étudiant interordre

Dernière mise à jour : juillet 2024

Mandat

Le Comité étudiant interordre (CÉI) joue un rôle consultatif auprès des activités de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES). Ses membres donnent leur avis sur les orientations générales de l'ORES et suggèrent des priorités en matière de développement, particulièrement en lien avec les besoins des populations étudiantes des cégeps, collèges et universités.

Concrètement, en contribuant à ce comité officiel de l'ORES, les membres :

- éclairent les travaux de l'ORES en :
 - participant à l'identification des thématiques porteuses à aborder, des angles d'approche à développer et des parties prenantes à cibler.
 - portant à l'attention de l'ORES les problématiques, enjeux et besoins émergents sur le terrain en matière d'accessibilité, de persévérance et de réussite.
- identifient et facilitent les liens à établir et à maintenir entre l'ORES et les populations étudiantes en :
 - contribuant au rayonnement des appels ou autres activités de l'ORES auprès des personnes étudiantes.
- font valoir leurs voix lors des rencontres du Comité d'orientation de l'ORES.
- prennent connaissance du rapport annuel de l'ORES et toute autre documentation pertinente.

Fonctionnement

- Le CÉI se rencontre selon les besoins, une ou deux fois par année en présence et jusqu'à trois fois par année à distance :
 - Les rencontres en présence sont d'une durée d'une journée (automne/printemps)
 - Les rencontres à distance se tiennent sur la plateforme Microsoft Teams ou Zoom

- Entre les réunions, les personnes membres sont invitées à participer à des consultations en ligne :
 - Remplir de courts questionnaires individuels
 - Échanger entre membres sur une plateforme collaborative
- La coordination du CÉI est coassurée par les personnes étudiantes et une personne à l'ORES. Le CÉI est composé des rôles suivants :
 - **Tous et toutes**
 - Participer activement aux rencontres en présence et en ligne
 - Contribuer aux échanges asynchrones
 - Répondre aux consultations
 - Diffuser l'information dans leur réseau respectif
 - **Présidence**
 - Rédiger le projet d'ordre du jour en collaboration avec la coordinatrice de l'ORES
 - Représenter le CÉI lors de rencontres d'autres comités de l'ORES
 - **Secrétaire du comité**
 - Rédiger le compte rendu de chaque rencontre
 - **Coordination ORES**
 - Accompagner le CÉI dans ses activités
 - Organiser les rencontres en présence et en ligne

Composition

Le CÉI est composé de 10 à 12 membres étudiant à temps plein ou temps partiel représentant une variété d'établissements du postsecondaire et couvrant les niveaux d'enseignement suivants :

-
- Collégial - formation générale
-
- Collégial - formation technique
-
- Formation continue
-
- Université - 1^{er} cycle
-
- Université - 2^e et 3^e cycle
-

Il est souhaité que la composition du CÉI soit équitable, diversifiée et inclusive. Ainsi, la diversité des profils étudiants et la reconnaissance du caractère pluriel des identités sont favorisées dans la constitution du comité.

Processus de mise en candidature et nomination des membres

Un appel public à candidatures est lancé par l'ORES pour le début de l'année académique (jusqu'à la fin septembre). L'appel à candidatures est diffusé sur le site Web, dans l'infolettre et sur les réseaux sociaux de l'ORES.

La complétion d'un formulaire ainsi que le dépôt du curriculum vitae sont exigés.

La sélection des membres est complétée au cours de l'automne. L'équipe de l'ORES procède aux nominations, en fonction des candidatures reçues et des critères suivants :

1. Motivation et disponibilité des personnes à participer activement aux rencontres
2. Diversité dans la représentation des cycles et ordres d'enseignement, des programmes et des régions géographiques

Durée du mandat

Les personnes membres sont nommées pour un mandat d'une année, qui peut être renouvelé tant que le statut étudiant demeure ou que la personne démissionne. Ainsi, les personnes candidates qui prévoient terminer leur formation académique avant le 31 décembre 2025 ne sont pas admissibles à ce recrutement.

Participation attendue des membres

Les membres du CÉI ont la responsabilité d'assister aux réunions et de contribuer aux tâches demandées en dehors de celles-ci (complétion de questionnaires, participation aux discussions asynchrones sur une plateforme collaborative, diffusion d'informations, représentation au comité d'orientation de l'ORES, relectures, etc.). L'implication annuelle du membre est estimée à 30 heures.

À la suite de deux absences consécutives aux rencontres (en présence ou en ligne), la personne membre sera contactée afin de connaître ses intérêts à poursuivre son implication dans le comité.

Reconnaissance de la contribution étudiante

Compensation financière

Une compensation financière sous forme de carte-cadeau sera offerte à toutes les personnes membres, et ce au prorata de leur participation aux rencontres.

Développement de compétences des membres du CÉI

Il est envisagé qu'une demi-journée de formation soit offerte aux membres lors de la rencontre du printemps.

À noter que lorsque des déplacements sont nécessaires, les frais sont couverts par l'ORES, dans le respect de la Politique concernant le remboursement des frais de déplacement, de séjour, de repas et de logement de l'Université du Québec.